

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 002/AONO/LOBO/CIPM/2024 DU 26/12/2024 POUR L'ÉQUIPEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE DE LA COMMUNE DE LOBO FINANCEMENT : FEICOM / COMMUNE DE LOBO Exercice 2024.

1. Objet

Le Maire de la Commune de LOBO, Maître d'ouvrage, lance un Appel d'Offres en vue de l'équipement de l'hôtel de ville de la Commune de LOBO.

Les caractéristiques techniques dudit mobilier de bureau sont spécifiées dans le Dossier d'Appel d'Offres

2. Consistance des prestations

La prestation du présent marché consiste à la fourniture, le transport sous l'entièvre responsabilité du cocontractant du mobilier ci-après : fauteuil de bureau, fauteuils de réception, armoires de rangement, chaise de travail dans les bureaux et à la salle de conférence, les classeurs, les bureaux, les imprimantes et des ordinateurs complets.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de la présente prestation est de 50 000 000 (cinquante millions) francs CFA TTC.

4. Participation et origine

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux entreprises nationales spécialisées dans le domaine de l'ameublement et de l'ébénisterie et pouvant justifier d'une expérience minimale, sans discontinuité de cinq (05) ans

minimum.

5.Financement

La prestation objet du présent Appel d'Offres est financée par le budget du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM).

6.Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à l'hôtel de ville de la Commune de LOBO

7.Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables à l'hôtel de ville de la Commune de LOBO, dès publication du présent Avis sur présentation d'une quittance attestant le versement de la somme non remboursable de quatre-vingt mille (80 000) francs CFA payable à la Recette Municipale de la Commune de LOBO

8.Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous pli fermé à l'hôtel de ville de la Commune de LOBO, au plus tard le 06 Février 2025 à 10 heures, heure locale, et devra porter la mention suivante :

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

N° 002/AONO/C-LOBO/CIPM/2024 DU 26/12/2024

POUR L'ÉQUIPEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE DE LA COMMUNE DE LOBO

"À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

9.Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison des prestations objet du présent Appel d'Offre est fixé à deux (02) mois, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer l'exécution du marché

10.Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie et délivrée

par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO d'un montant d'un million (1 000 000) de francs CFA et valable pendant 30 jours au-delà de la date limite de validité des offres.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées conformément aux stipulations du Règlement Général de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres, qui se fera en un temps, aura lieu 06 Février 2025 à 11 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de LOBO, dans la salle de réunion de l'hôtel de ville de la Commune de LOBO. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier

13. Critères d'évaluation

. Critères éliminatoires :

1. dossier administratif incomplet non régularisé dans un délai de quarante-huit (48) heures ;
2. absence de caution de soumission ;
3. absence d'attestation de non abandon de Marché signée sur l'honneur ;
4. fausse déclaration ou pièces falsifiées ;

5. note technique inférieur à 70% ;
6. n'avoir pas réalisé une prestation similaire en qualité d'entreprise principale
7. omission dans le bordereau des prix, d'un prix unitaire quantifié.

B. Critères essentiels :

1. présentation générale de l'offre ;
2. conformité du matériel aux spécifications techniques de l'Appel d'Offres ;
3. service après-vente ;
4. délai de livraison maximal de deux (02) mois.

Toute soumission n'ayant pas obtenu un pourcentage cumulé de 70% de « OUI » ne verra pas son offre financière examinée.

14.Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres

15.Renseignements Complémentaires

peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'hôtel de ville de la Commune de LOBO. Les renseignements complémentaires d'ordre technique

YAOUNDE Le 10-01-2025
Le MAIRE
OBONO ONGUENE SERGE BERTIN